BRESSUIRE	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration** Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre **26018**

Séance du : 1er juillet 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet à 18h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS,** à la suite de la convocation faite le 19 juin 2026.

MEMBRES PRÉSENTS					
Emmanuelle MENARD	☐	Jacky GRELLIER	☒	Jean-Luc GARREAU	☐
Pascale FERCHAUD	☒	Thierry LEBLAN FALZONE	☐	Pierre-Emmanuel GUILLOT	☒
Yannick CHARRIER	☐	Tanguy VRIGNAUD	☐	Véronique ETHIOUX	☒
Sandra CAILTON	☐	Etienne GOBIN	☒		☐
Florence PREAUD	☒	Nicole RENAUD	☒		☐
POUVOIRS					

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Emmanuel GUILLOT.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Convention de partenariat pour le Panier Solidaire Bressuirais – mise à jour

Une convention, initialement établie en 2012 et actualisée en 2018, permet aux habitants des communes de Boismé, Chiché et Faye-l'Abbesse d'accéder au Panier Solidaire Bressuirais.

Cette convention précise les modalités de fonctionnement du dispositif, ainsi que la répartition des missions entre les associations caritatives, la Banque Alimentaire et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes concernées.

Compte tenu du renouvellement des responsables associatifs et des élus communaux depuis la dernière actualisation, il apparaît nécessaire de procéder à une nouvelle mise à jour de cette convention.

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20260701-DCA_2026_018-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 03 JUIL. 2026

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :
- **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat pour le Panier Solidaire Bressuirais.

La Vice-Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
BP 80
79302
BRESSUIRE
CEDEX

La vice-présidente,

Pascale FERCHAUD

Le secrétaire de séance,

Pierre-Emmanuel GUILLOT

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20260701-DCA_2026_018-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 03 JUIL. 2026